

Une école d'été européenne

pour sensibiliser
à la gouvernance
en temps de crise

Du 3 au 7 juillet dernier, 20 étudiantes et étudiants des quatre coins de l'Europe ont suivi une école d'été CIVIS sur **la gouvernance en temps de crise** organisée par l'ULB, l'Université d'Athènes et l'Université d'Aix-Marseille.

Rencontre avec trois de ses instigateurs : **Emmanuel Slautsky, Thibault Gaudin et Camille Lanssens**, respectivement professeur, post-doctorant et doctorante à l'ULB.

Esprit Libre : Vous êtes deux professeurs, un post-doctorant et une doctorante de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB à avoir mis en place cette école d'été en collaboration avec l'Université d'Athènes et l'Université d'Aix-Marseille. Comment est née l'idée de ce programme ?

Emmanuel Slautsky : Le projet a été initié en plein COVID par l'équipe de droit public de l'Université d'Aix-Marseille, membre, comme l'ULB, de l'Alliance CIVIS, qui m'a contacté pour me demander de les rejoindre. J'ai ensuite cherché à construire une équipe au sein de l'ULB, et très vite, Camille, Thibault et Julien m'ont rejoint pour travailler activement sur ce projet.

EL : Est-ce que la thématique que vous avez choisie est inspirée des nombreuses crises que nous traversons ces dernières années ? Quels intervenants avez-vous choisis pour en parler ?

Camille Lanssens : En effet, ce choix n'est pas anodin. Il a émergé au début de la crise COVID, au printemps 2020. Nous étions en pleine pandémie, et rapidement, nous avons dû réfléchir à des moyens d'informer publiquement à ce sujet et d'enseigner, notamment sur la gouvernance de la crise et sur les mécanismes de protection de l'État de droit.

Thibault Gaudin : Parmi ces moyens, il y avait notamment la publication de « carnets de crise » du Centre de droit public et social ; des informations sous forme de billets de blogs qui nous ont permis de vulgariser l'actualité à destination des étudiants, des citoyens et de nos collègues. S'en sont suivis des colloques et des conférences et rapidement, le projet de mettre en place une école d'été sur cette thématique a vu le jour. La démocratie n'étant jamais plus fragile qu'en période de crise, l'école d'été s'inscrivait parfaitement dans cette ligne : sensibiliser les étudiants aux instruments juridiques disponibles pour la protéger.

ES : La première édition de l'école d'été était particulièrement focalisée sur la crise sanitaire, mais dès la suivante, nous avons décidé d'élargir la thématique à d'autres sujets tels que la crise climatique ou la crise migratoire – encore et toujours au cœur d'une actualité brûlante. En plus des interventions des académiques et chercheurs des trois universités organisatrices, nous avons eu la chance de compter sur la participation de juristes actifs dans le monde associatif, d'experts impliqués dans la gestion de la pandémie ou de l'enjeu climatique, ou encore de députées fédérales. Nous avons sélectionné ces personnes grâce au rôle actif qu'elles ont joué ou jouent encore dans la gestion de différentes crises en Belgique, notamment pour s'assurer du respect des principes fondamentaux de l'État de droit.

EL : Quels sont les principaux enseignements que les étudiants ont pu tirer de cette semaine ?

ES : Nous avons tenté de fournir aux étudiants les outils conceptuels pour mieux comprendre sous l'angle juridique la gouvernance de crise et les mécanismes de reddition des comptes permettant de protéger l'État de droit dans de telles circonstances. Nous espérons leur avoir apporté une compréhension plus fine de la gouvernance des crises et des différents mécanismes de décision et de contrôle qui peuvent exister dans ce cadre.

TG : Un des grands avantages de ce type d'école d'été internationale, c'est également que les étudiants ont pu se confronter à d'autres traditions juridiques et d'enseignement que les leur.

EL : Comment l'Alliance CIVIS a-t-elle contribué au développement de cette école d'été ?

CL : CIVIS a pris en charge la partie financière et administrative de l'école d'été, ce qui nous a fait gagner un temps considérable pour la préparation académique et pédagogique de son contenu. L'Alliance encourage fortement la mobilité des étudiants et la rend possible grâce au financement Erasmus+, ce qui réduit considérablement le frein économique qui pourrait se présenter.

*« La démocratie n'étant
jamais plus fragile
qu'en période de crise,
l'école d'été s'inscrivait
parfaitement dans cette
lignée : sensibiliser
les étudiants aux
instruments juridiques
disponibles pour la
protéger »*

ES : L'école d'été et les liens tissés avec Aix-Marseille et Athènes à cette occasion ont par ailleurs aussi déjà débouché sur d'autres collaborations, notamment sous la forme de colloques conjoints.

TG : Nous pouvons aussi souligner, lors de l'école d'été, la mise à disposition par CIVIS d'une plateforme numérique qui nous a permis de centraliser nos supports éducatifs et d'accroître la communication avec les étudiants.

EL : Quels sont les défis auxquels vous avez été confrontés ?

ES : Bien que cela soit enrichissant, nous restons confrontés à des méthodes d'enseignement variées dans le chef des différents intervenants, compte tenu de la multitude de pays représentés, ce qui nous pousse à devoir nous adapter constamment.

EL : Quelles sont les prochaines étapes prévues pour cette Summer School ?

CL : Nous organisons une troisième édition en juillet 2024 à Athènes. Plus d'informations à venir prochainement !

► **Marie Ugeux**
CIVIS Project Officer

SUMMER SCHOOL :

Les Summer Schools ou BIPs sont des programmes intensifs d'enseignement hybride combinant séminaires, conférences et activités sociales. Au sein de CIVIS, les professeurs ont la possibilité de développer et de construire des collaborations fortes avec 11 universités prestigieuses en Europe. Ces programmes CIVIS offrent aux étudiants une expérience internationale enrichissante tant sur le plan personnel qu'éducatif, leur permettant de se sensibiliser et de se former sur des thématiques interdisciplinaires actuelles et sociétales.

GOVERNING IN TIME OF CRISIS:

La thématique de l'école d'été était d'examiner, sur le plan du droit, comment les pouvoirs publics font face aux situations de crise de différentes natures – pandémie, changement climatique, guerres, etc. – et quels sont les dispositifs de contrôle et de reddition des comptes qui s'appliquent à eux dans de tels contextes. Les étudiants participants ont ainsi eu l'occasion de se pencher, par exemple, sur le rôle du Parlement, des experts et des juridictions en temps de crise et sur les conditions auxquelles une telle gestion de crise par les pouvoirs publics peut être compatible avec les exigences de l'État de droit.

